

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 04 février 2013 à 20h30.

Etaient présents : Catherine DÉTHUNE, Jacques-Yves PUTÉGNAT, Patrice BIÉRI, Claude SALLET, Emmanuel RAIMOND, Pascal BIÉRI, Pierre HUET, Murielle STEPHAN et Marc DEFORGE.

Excusé : Denis MOLINIER (Pouvoir donné à Marc DEFORGE).

Secrétaire de séance : Claude SALLET.

Adoption des comptes rendus précédents :

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 janvier 2013 est approuvé par 9 voix pour et 1 abstention.

Avis sur le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération

Intercommunale :

Le Maire rappelle que le préfet après avoir en date du 9/12/2011 arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne prévoyant la fusion des Communautés de Communes du Mont de Noix, de la Vallée de la Craie, de la Guenelle et celle de la Vallée de la Coole, a fixé en date du 26/11/2012 le périmètre de ce nouvel EPCI englobant 25 communes pour une population de 6425 habitants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'arrêté préfectoral portant sur le projet de périmètre de la Communauté de Communes fusionnée et demande à M. le Préfet de prendre son arrêté préfectoral de fusion en mai 2013 afin de permettre aux élus des CC de poursuivre leur travail de convergence des compétences de la future Communauté de Communes fusionnée.

Réhabilitation de la Mairie :

Le Maire expose l'avant projet présenté préalablement par Romain Eudes à la commission projets.

Après étude de celui-ci, le conseil municipal adopte le devis estimatif pour un montant de 347 200 € HT (415 251 € TTC) et demande au Maire d'établir une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de l'état.

Le Conseil Régional sera également sollicité au titre des économies d'énergie (ADEME) pour cette opération. Le Département ne sera pas sollicité car la DETR n'est pas cumulable.

Le conseil municipal adopte par 9 voix pour et 1 abstention le projet de financement de cette opération. (DETR, CG, fonds libres et emprunts) et demande à la commission projets de poursuivre l'étude.

Aire de jeux pour enfants :

Claude SALLET en charge du dossier rappelle que deux sociétés ont été contactées et expose aux membres du conseil les propositions faites par la société MEFRAN. Celui-ci demande la modification de certaines options dans le cas où la société MEFRAN serait retenue pour la réalisation de l'aire de jeux.

Rendez-vous est pris avec la société HUSSON le mardi 05 février. Demande lui sera faite de nous faire parvenir ses propositions pour la prochaine réunion de la commission projets prévue le 18 février.

Indemnité adjoint technique :

Madame Le Maire rappelle que :

- par délibération, un régime indemnitaire, relatif à l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) a été mis en place pour l'adjoint technique en juin 2005 (coefficient 1).
- et par délibération en mars 2009, le coefficient a été porté à 2 à compter du 1er avril 2009.

Après en avoir délibéré, et considérant que la manière de servir de M. BREMONT, actée lors de son entretien annuel, justifie la revalorisation de son coefficient, le conseil municipal décide par 10 voix pour, d'appliquer à l'agent précité un coefficient multiplicateur de 3 à compter du 1er janvier 2013.

Cette indemnité sera versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.

Mise à disposition de salle :

L'association « La fée ludique » organisatrice de jeux de sociétés pour adultes a contacté la mairie demandant s'il était possible de lui mettre à disposition une salle d'une capacité de 30 personnes 1 vendredi soir par mois.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide par 3 voix pour, 1 abstention et 6 contre de ne pas répondre favorablement à cette demande.

La mairie a été également sollicitée par un groupe de jeunes musiciens (2 d'Ecury, 2 de St Quentin et 1 de Sarry) à la recherche d'une salle de répétition. Le conseil leur a proposé de se rapprocher de l'association Familles Rurales d'Ecury.

Bal costumé :

Lors de sa dernière réunion le groupe de travail animé par la commission animation avait décidé de faire une relance auprès de la population au vu du faible nombre d'inscrits.

Malheureusement malgré la possibilité faite de venir non costumé, aucune nouvelle inscription n'a été enregistrée.

L'animateur pressenti pour cette soirée, acceptant de reporter sa prestation, le conseil décide d'une part de ne pas organiser le bal costumé et programme une soirée dansante avec repas le 12 octobre 2013.

Compte rendu :

CCVC : Voir affichage

Questions diverses :

SIEM : Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

Le Maire donne lecture de la dernière newsletter du syndicat faisant état du développement de la compétence Eclairage Public.

Plusieurs options seraient offertes aux communes (Travaux neufs-entretien-service d'information géographique-gestion des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux).

Le coût des différents services est abordé. Le conseil souhaite adhérer à cette compétence et attend de plus amples informations avant de choisir l'option.

Boulangerie d'Ecury :

Lecture est faite d'une lettre adressée par nos boulangers, Amandine et Alexandre BAUDET nous remerciant pour l'aide financière apportée, entre autre, par la commune suite au sinistre de l'an dernier. Cette aide leur permet d'envisager l'avenir sereinement en partant sur des bases financières plus saines.

Fin de séance à 23h15

Le secrétaire de séance
Claude Sallet